



CONSEIL COMMUNAL
VULLY-LES-LACS

Séance du conseil communal de Vully-les-Lacs du mardi 24 septembre 2019

à 19h.30, salle communale de Vallamand-Dessus.

PROCES-VERBAL

Ordre du jour :

1. Appel
 2. Approbation de l'ordre du jour
 3. Adoption du procès-verbal du 25 juin 2019
 4. Adoption de l'arrêté d'imposition 2020, préavis municipal N° 2019/07
 5. Communications municipales
 6. Communications du bureau
 7. Divers et propositions individuelles
-

19h.29. M. Alain Bally, Président du conseil communal de Vully-les-Lacs ouvre la séance. Il salue la présence de la Municipalité et de M. Pierre Koestinger, journaliste du journal «La Broye ». Il souhaite la bienvenue à Vallamand, où ça fait longtemps qu'il n'y a pas eu de séance du Conseil communal.

1. Appel

L'appel fait remarquer les absences excusées de Mmes Amiet Christiane, Arzrouni Nicole, Bessard Caroline, Chuard Béatrice, Corpataux Isabelle, Spahr Claire-Marie, et de MM. Amiet Yves, Genilloud Christian, Ibanez Pascal, Leuba Pierre, Tombez Matthieu et Weyermann Ulrich. M. Henri-Daniel Kolb est absent non excusé. Présents 36, le corum est atteint.

2. Ordre du jour.

L'ordre du jour est mis en discussion. Aucun commentaire n'ayant été apporté, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal du 25 juin 2019.

Aucune remarque n'est apportée au dit procès-verbal. Il est accepté à mains levées, à l'unanimité.

4. Adoption de l'arrêté d'imposition 2020, préavis municipal N°2019/07

La municipalité n'a pas de commentaire à apporter sur ce sujet.

Le rapport de la commission des finances est lu en entier à l'assemblée par M. Julien Schwab.

M. Bally met en discussion cet arrêté d'imposition.

M. René Fluri prend la parole. Il dit que la commission des finances laisse entendre qu'on pourrait baisser les impôts, et les augmenter plus tard. Il n'est pas de cet avis. Il pense qu'on pourrait les baisser, et ce pendant 5 ans au moins, une diminution pas forte, mais une diminution. La marge d'auto-financement de la commune se situe depuis 2010 entre 2 et 3 millions et il pense que cette année 2019, ce sera à nouveau plus de 2 millions. Avec tout cet argent, heureusement, les dettes ont été diminuées et des réserves ont été créées. Aujourd'hui la situation financière est confortable. Suite aux dépenses qui ont été annoncées, il faut relever qu'à la fin 2018 nous avons un total de fonds de réserve de 8.3 millions, soit fond des eaux 2,2 millions, fond épuration 3.5 millions, fond de renouvellement 0.7 millions, fond de réserve divers 1,7 millions. En plus, avec tous les amortissements que nous avons fait, on est aujourd'hui une commune qui a un taux d'endettement bien en-dessous de la moyenne des communes du canton de Vaud. Il a beaucoup entendu dans des discussions que nous avons des problèmes de commune riche, et c'est vrai. Si ça n'avait pas été le cas, la commune aurait trouvé plus vite des solutions comme utilisant, louant ou vendant des locaux communaux. Il y a des bâtiments, des locaux entretenus, chauffés pour rien. Par contre il n'a rien entendu de démarches ou discussions avec les propriétaires de résidences secondaires luxueuses pour les inciter à déposer leurs papiers dans la commune de Vully-les-Lacs, ou tout au moins de payer une partie de leurs impôts dans la commune. Aussi, au lieu de contrôler, entre l'automne et le printemps, la disposition des disques bleus sur nos zones de parc, il serait judicieux de contrôler qui habite les résidences secondaires, et où les habitants ont déposé leurs papiers. Avec cela, il ne veut pas dire que l'on devrait envoyer le gendarme faire ces contrôles. Le décompte d'utilisation d'eau pourrait déjà être un indice d'occupation de ces résidences. Il est convaincu que la commune n'a pas encore exploité toutes les possibilités de réserve et de revenus.

Vu le montant des réserves importantes, il propose de diminuer le taux d'imposition de 0.67 à 0.65 %. Cette diminution de deux points est modeste. Elle représente pour la commune un manque à gagner de Fr. 300'000.— par année. Par contre, ces deux points peuvent aider les citoyens de notre commune à compenser, tout au moins partiellement, les augmentations prévisibles comme les taxes de toute sorte, par exemple l'augmentation des primes d'assurance maladie.

En conclusion, il demande aux conseillers de voter pour une réduction du taux d'imposition communal de 0.67 à 0.65 %.

M. Bally demande à M. René Fluri de confirmer qu'en résumé, par amendement une diminution de 0.67 à 0.65 % soit votée. M. Fluri confirme.

La parole est donnée à la Municipalité. M. Michel Verdon explique qu'il a l'honneur de prendre la parole en tant que responsable des finances au sein de la Municipalité, en remplacement de M. François Haenni, et que c'est une chance pour lui de pouvoir acquérir de l'expérience nouvelle dans ce domaine. Il a bien entendu les propos de M. René Fluri. Tout ce qu'il a dit a du sens, et le préavis de la Municipalité est clair et appuyé par la Commission des finances. Les seules remarques qu'il pourrait formuler c'est que le taux d'imposition est inscrit dans la stabilité. On a parlé d'investissements à venir c'est vrai, et de baisse de rentrées qu'on annonce il est vrai depuis quelques années. Pour ceux qui prennent le temps de voir les mises à l'enquête sur le site de la commune, il voit une chute d'enquête majeure pour de nouvelles constructions ou modifications, dans les derniers mois, de 50 %, peut-être même plus importante, qui laisse à penser que cela va continuer. L'exercice 2020 sera très intéressant à examiner de ce point de vue-là. Autre grande inconnue, c'est la péréquation, et là il y a peu de risque qu'on ne se fasse pas pousser vers le haut. Il encourage de ne pas baisser ce taux d'imposition, afin d'éviter de faire du yoyo, mais n'a pas d'autres arguments à avancer que ceux mentionnés dans le préavis municipal.

M. Raphaël Vincent : par rapport à la péréquation financière, il demande quelle incidence il y a pour notre commune si on baissait ce taux d'imposition.

M. Clerc nous informe qu'on a un point d'impôt à Fr. 94'000.--. Deux points d'impôts cela ferait environ Fr. 180'000.—, mais comme M. François Haenni, à la place de M. Verdon, avait expliqué il y a une année, c'est que les effets sur la péréquation font que, en cas de baisse de 2 points, c'est comme si on enlevait 4 points d'impôts. L'effet est donc double. Les communes vaudoises ont remarqué cet état de fait dans le cadre de la péréquation avec laquelle on va travailler jusqu'en 2022. Ce qui veut dire qu'au lieu de payer Fr. 94'000.— actuellement, ou en cas de baisse de deux points Fr. 180'000.—, on paierait Fr. 360'000.--. Il y a une nouvelle péréquation qui est réfléchie pour 2022-23.

Et puis il y a un autre élément, qui est celui des investissements. Comme le relevait M. Fluri, il y a 8 millions de réserve, avec un gros paquet de 2,5 millions pour le réservoir et tout le réseau complémentaire d'adduction d'eau, qui va coûter environ 8,7 millions. Il va nous informer tout à l'heure, dans l'exercice de réaffectation de bâtiments, que les investissements pour les trois prochaines années peuvent aller jusqu'à 23 millions, y compris le réservoir. Si on veut pouvoir gérer ces prochains investissements, en incluant aussi l'éventuelle extension de l'école, qui avait été demandée et votée par le Conseil, et qui est déjà en discussion avec l'ASIA, avec les chiffres attendus pour la fin de l'année, il faut qu'on puisse les payer.

Dans ce sens-là, la Municipalité est pour maintenir ce taux d'imposition actuel de 67 points, car ils ont fait faire des projections par leur fiduciaire pour l'avenir, qui confirment ces faits.

M. René Fluri informe que ces 23 millions ce ne sont que pour des projets, et ce n'est pas aux contribuables d'aujourd'hui de préfinancer pour les contribuables futurs en vue de ces dépenses. Avec des revenus de 20 millions, il pense qu'on ne peut pas avoir cette attitude de commune riche, et qu'on doit y réfléchir. Il pense que si on peut diminuer ce serait un signe, pour les citoyens, car les taxes augmentent de partout.

M. Jean-Michel Loup trouve qu'il y a des arguments des deux côtés. On parle du statu quo parce qu'il y a une baisse de charges cantonales de 1.5 points. Si cette baisse n'était pas là, est-ce que la municipalité aurait demandé une augmentation ou pas ?

Réponse de M. Michel Verdon : Vu l'analyse faite par la fiduciaire, celle-ci préconisait un taux d'imposition de 68 points. C'est vrai qu'on a de ce fait « gagner » un point par rapport à leur projection. Et c'est vrai qu'ils n'ont jamais parlé d'augmenter, mais dans un monde idéal on devrait être un chouilla plus haut.

Mme Sabine Thierrin : si on décide de baisser les impôts, quelles sont les répercussions. Est-ce que cette demande n'est que pour une année ?

M. Fluri pense qu'on pourrait le maintenir pendant 5 ans, en voyant les résultats futurs.

M. Clerc donne des informations dont ils ont eu connaissance au niveau des communes vaudoises. Il y a pas mal de communes qui ont tenu compte de ce point et demi, mais il y a pas mal de communes qui ont maintenu leurs points d'impôts, à cause de la péréquation, car on ne sait pas où on va aller, et il semblerait que ce soit assez proche, car on parle de 2020 ou 21. D'autre part, il y a la question de la police de proximité, qui sera proposée pour 2020 ou 2021. Il y a un projet au Parlement vaudois, qui est mené par les villes, parce qu'elles se retrouvent avec des dettes importantes, du fait qu'elles ont choisi d'avoir leur propre police. Les villages ont choisi la police de proximité. Celles qui ont choisi la première option se retrouvent avec des dettes importantes, et l'idée est de faire supporter ces frais par toutes les communes. Ils demandent depuis deux ans et demi aux députés d'intervenir pour savoir combien de points cela va représenter. On parle de 2.2 à 2.5 points maximum de charges supplémentaires, si une loi ou une initiative allait dans ce sens. Ce qui donne encore des incertitudes. C'est pourquoi des communes comme nous ont pris la décision de ne pas baisser les points. La nouvelle péréquation discutée devrait permettre de mieux gérer ces aspects, et d'autres comme les routes, etc..

Mme Sabine Thierrin : si elle comprend bien, on ne baisse pas au cas où ces frais surviendraient ? M. Clerc répond que c'est déjà possible l'année prochaine. Mme Thierrin ne comprend pas le problème et pense qu'on pourrait baisser pour une année et remonter après. Ce serait toujours mieux que de ne pas baisser du tout. Elle ne comprend pas de ne pas en faire profiter la population.

M. Philippe Loup nous informe qu'il a déjà vécu cette situation dans une autre commune où il y a eu ce genre de demande ; il a vu les problèmes qui ont résulté d'une baisse. Avant de dire on baisse, il faut réfléchir si c'est judicieux ou pas. Des investissements il y en aura, et il pense qu'il ne faut pas baisser trop vite.

Personne ne demande la parole.

M. Bally demande à M. René Fluri s'il maintient sa demande d'amendement de baisser de 67 à 65 points. M. Fluri répond par l'affirmative.

On va donc voter l'amendement, et ensuite le préavis municipal ou pas, selon le résultat du premier vote.

M. Bally demande à l'assemblée de voter pour l'amendement de M. Fluri, soit de baisser de 67 % à 65 % les points 1,2,3 de l'arrêté d'imposition 2020.

Vote par levé de mains :

Pour : 7

Contre : 25

Pas d'avis : 4.

L'amendement n'est pas accepté.

On passe maintenant à la votation du préavis concernant l'arrêté d'imposition, dans sa version originale, soit :

Le conseil communal doit se prononcer sur :

- Vu le préavis municipal N° 2019/07 relatif à l'adoption de l'arrêté d'imposition 2020
- Oui le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Vote par mains levées :

Pour : 30

Contre : 4.

Sans avis : 2

L'arrêté d'imposition 2020, préavis municipal 2019/07 est accepté sans modification.

M. Michel Verdon dit que les arguments de M. René Fluri étaient tout à fait intéressants. Il remercie l'assemblée pour le vote en faveur du préavis municipal. Il pense que d'ici une année ou deux on va voir ce qui va se passer, et on saura mieux l'impact que tout cela aura sur nos réserves.

M. Clerc répond sur la question de l'imposition des résidences secondaires. Ils ne font pas rien, mais c'est les deux cantons qui s'occupent de cela, et ni celui qui est impacté, ni la commune ne savent quoique ce soit des tractations qu'il y a entre les deux cantons concernés. Cependant, il comprend la remarque de M. Fluri, et pense aussi qu'il ne faut pas laisser cela de côté.

M. René Fluri nous informe que lorsqu'il était à Chabrey, il y avait eu contact avec M. Huguenin, qui avait une résidence secondaire, et qu'ils avaient pu faire qu'une partie des impôts avaient également été payés à Chabrey, et sur Neuchâtel.

5. Communications municipales.

M. Blaise Gaillet nous fait un point sur les travaux concernant les routes. Cette année, c'est le surfacage de la route de Montmagny qui sera fait. Suite à l'étude de mobilité et sécurité, ils vont examiner les améliorations qui pourront être faites.

Concernant l'assainissement du pont de Salavaux : ils ont reçu un préavis favorable de la DGMR. Il faut revoir quelques petits calculs, notamment sur les gabarits du niveau d'eau, et de la piste cyclable, mais cela va suivre. Ensuite les soumissions seront demandées, et rentrées pour janvier 2020. Un crédit sera demandé ensuite. Le pont sera assaini et réfectionné au lieu d'être reconstruit. Refaire un nouveau pont aurait coûté deux fois et demie plus cher que de faire sa réfection.

Pour le réservoir les soumissions seront rentrées pour la fin de l'année. Par contre, vu que cela se trouve en milieu agricole et forestier, les travaux seront effectués en tenant compte des lieux et du temps.

Pour répondre à M. Julien Schwab, concernant le postulat qu'il a fait sur la location, le leasing et l'achat pour le matériel et véhicules de la commune, la réponse sera donnée lors d'un prochain conseil.

M. Gavillet n'a pas grand-chose à transmettre, sauf qu'il est heureux d'être parmi nous ce soir, et il tient à dire merci à ses collègues pour avoir repris ses dossiers pendant sa longue absence. Il a plaisir d'être là ce soir et nous dit qu'il a eu beaucoup de chance dans son malheur.

M. Michel Jaunin nous informe que le parcours VITA sera refait cet automne, et il sera fonctionnel au printemps 2020. Pour ce qui est du port, TCS etc.. les premiers contacts avec le Canton ont eu lieu et c'était très intéressant. Pour le moment tout va dans le bon sens. Objectif : préparer, avec les associations Pro Natura etc... le dossier, afin de ne pas rencontrer de problème lors de la mise à l'enquête.

Pour le petit parcours Salavaux/Guévaux, celui-ci sera également examiné. Une belle place pour les vélos et des aménagements pour l'écologie seront fait, qui seront un plus pour le pôle tourisme de Salavaux.

M. Michel Verdon nous donne les informations suivantes :

- Tri de nos déchets : le dossier avance, peut-être semble-t-il lentement, mais c'est un gros travail, car il fallait tout reprendre, filière de tri, prestataires, etc... Maintenant ils arrivent proche de la mise en place concrète. De petites choses ont été faites dans les déchetteries, par exemple pour la reprise du PET, mais ils vont essayer de grouper un train de mesures, qui se fera au travers d'une mise à jour de la directive, qui sera la plus explicite possible, car il y aura des changements. Il remercie l'assemblée et les prie de continuer de jouer le rôle de « porteurs » en somme de la bonne parole, car il y aura un changement majeur, celui de diminuer les déchets encombrants. On est nettement en dessus de la moyenne pour la gestion des ordures ménagères, mais on est aussi très nettement en dessus de la moyenne pour les objets encombrants. On a un comportement qui nous fait penser que cette grande benne pour les objets encombrants est là pour y mettre tout ce qui reste à jeter, dont on ne sait quoi faire... . Des objets comme vestes, etc... n'ont rien à faire dans les objets encombrants. Ils vont essayer d'accompagner au mieux la mise en place de ces nouvelles directives.
- Les inertes : ils sont fait soit pour la vaisselle cassée, le pot de fleurs cassé, etc, mais pas fait pour aller pendant trois mois, avec deux remorques chaque week-end, déposer des déchets de chantier. Si il y a de tels chantiers, rénovation, démolition ou autre, c'est aux propriétaires de prendre une benne pour l'évacuation de leurs déchets et à leurs frais uniquement.
- Déchets verts : Ils cherchent encore quelle serait la meilleure méthode pour évacuer ces déchets verts. Cela sera examiné cet hiver. Par contre, le papier, le carton, le verre etc... seront mieux triés, et il espère que la population adhérera à ces modifications.
Mur va être fortement réduit, quasiment désaffecté, sauf le compacteur d'ordures. Le TCS sera également fortement réduit, et tout cela se passera dans le quatrième trimestre 2019.
- La STEP interrégionale : Ce projet est lancé, le comité est nommé. Le bureau d'aide RWB a été choisi pour faire ce genre de travaux, antenne d'Yverdon. Deux séances ont eu lieu avec eux. Particularité de ce projet : c'est le 3^{ème} projet de la basse broye, mais l'inconvénient c'est qu'il n'y a pas de site. La pré-étude qui avait été faite avait retenu 2 sites. Un sur la Commune de

St-Aubin, vers la Broye et l'autre dans la zone où il y a aujourd'hui la STEP d'Avenches. Après examen, il y aura un 3^{ème} site qui va être revalorisé, qui serait un site situé beaucoup plus près de la zone PAC de St-Aubin, sur l'ancien domaine ELANCO. Mais aujourd'hui encore ils ne savent pas si cela sera fait ou pas. L'idée serait de se rapprocher et la STEP passerait de l'autre côté du rideau abri, ce qui pour nous serait un avantage du point de vue impact sur le paysage, mais l'avantage sera technique, car si il y a une industrie agro-alimentaire, il y aura du prétraitement à faire. Ces step modernes génèrent du bio-gaz, et cela pourrait être utilisé. La discussion sera ouverte avec les représentants du canton de Fribourg qui gèrent cette zone du PAC de St-Aubin.

Mme Mireille Schaer nous informe qu'un terme a été mis à la collaboration avec M. Philippe Tisserant, qui sera remplacé par Mme Valentine Gaillet, native de Mur, qui reprendra ce poste. Elle est au bénéfice d'une formation HES en tourisme et a plusieurs expériences en Valais. Elle est actuellement en poste à Anzère. Elle commencera le 1^{er} octobre.

Avec le départ de M. François Haenni, elle reprend l'ASIA et les écoles. Il y aura prochainement une séance sur le résumé de l'enquête de satisfaction. D'autres séances, où même les commissions de gestion et finances de nos communes seront sollicitées, ainsi que le conseil d'établissement, seront convoquées et mises au travail.

M. Blaise Clerc nous informe qu'il aurait aimé dire qu'ils avaient des médecins pour la pérennisation du cabinet médical de M. Wandeler. Ils ont un médecin, mais un problème de prise de risque est encore à régler, et de ce fait il ne peut pas donner plus d'informations pour le moment.

Plan d'affectation : les groupes vont se réunir le 2 octobre en plénum pour une avancée majeure sur le plan d'affectation et sur une réflexion en matière de zones et de vision de développement démographique de notre commune. Concernant la zone artisanale, ils ont avancé sur le sujet avec les trois autres communes et celle de St-Aubin. Ils estiment pour eux que ce n'est pas suffisant, et ils vont présenter fin octobre début novembre un projet aux deux Conseillers d'Etat M. Leuba et Mme De Quatro, avec pour but d'obtenir le feu vert afin qu'ils puissent ensuite lancer une procédure administrative en matière de développement territorial. Il y aura des échanges à faire et toute une discussion devra se mettre en place avec le SDT sur le comment on veut faire le montage entre les quatre communes, cela une fois le feu vert politique obtenu.

Dans la suite du vote, il se réjouit de maintenir le taux d'imposition à 67. Un Conseil d'information sera prévu le 5 novembre prochain, où la municipalité présentera ce qui a été demandé pour la réaffectation des bâtiments et des locaux existants et pour une vision future. C'est un conseil prévu à 19h.30 à Villars-le-Grand.

Mme Geneviève Bardet revient sur la séance prévue pour le plan d'affectation. Ils devaient présenter des remarques jusqu'au 17 juillet. Tout le monde l'a fait et ils ont reçu un feedback, et il leur a été dit qu'ils allaient revenir vers eux avec les informations. Hier matin, comme elle n'avait toujours rien vu, elle s'est autorisée à adresser un mail à M. Jardin pour lui dire qu'ils attendaient toujours les réponses et clarifications, parce qu'ils ne voient toujours pas très bien comment le docteur peut travailler en ayant aucune réponse à nos questions. Elle fait quand même remarquer qu'ils sont 24 et qu'ils n'ont pas reçu de réponse à des choses qui ont été envoyées le 27 juillet écoulé. Du coup ils vont être bombardés d'ici la fin de la semaine, et ils vont se réunir début octobre. Personnellement, et c'est regrettable, elle trouve tout cela un peu léger, car ils font des séances, etc.. et toujours rien n'est fait, alors qu'à eux, ils leur a été demandé de faire ce travail en un temps records. Elle trouve que ce n'est pas normal, et se demande comment avancer sans tous ces éléments ?

M. Nicolas Vincent appuie totalement Mme Bardet, car ils sont exactement dans le même cas de figure avec leur groupe, et de plus les plans qui leur ont été donné sont faux.

M. Alexandre Bardet est content de savoir que Mme Gaillet a été engagée pour l'office du tourisme, et espère qu'elle parle allemand. Cependant il aimerait dire que c'était dommage qu'au dernier conseil cette information n'ait pas été donnée, alors que le lendemain, elle est diffusée publiquement. Il aurait aimé avoir des informations sur ce qui se passait, car des questions sont venues quelques jours plus tard de la population.

M. Bally informe que les présentations du dernier conseil sont disponibles sur le site de la commune.

6. Communication du bureau

M. Bally remercie les personnes qui étaient volontaires pour participer à des commissions pour ce conseil. Mais aucune commission ad hoc n'a été activée, car aucun objet n'était à étudier. Il réitère néanmoins la demande pour le conseil du 10 décembre prochain.

Il nous informe également que le 5 novembre ce n'est pas un Conseil normal, juste informatif.

Les archives du Conseil seront transférées dans le courant de l'automne, et seront stockées avec celles de la commune. Ce qui a renforcé cette demande, c'est que les caves de l'immeuble où habite Mme Elisabeth Christinat a été inondées cet été, et heureusement les archives n'y étaient pas encore.

Lors du dernier conseil, une mise à jour des adresses mail et téléphones des conseillers avait été faite par M. Bally, qui a envoyé un mail, mais nous n'avons reçu

que 10 réponses. Mais apparemment comme tout le monde est là, cela doit être juste. Si vous changez tél. ou email, informer la secrétaire.

Elections fédérales du 20 octobre 2019 : Une formation a été donnée à Payerne. Il ne va pas passer en détail ce qui a été discuté. Des infos seront données aux personnes qui s'occuperont du dépouillement. Cela est un peu plus compliqué, mais pas insurmontable. Il y aura 6 postes de travail. M. Failloubaz a déjà proposé son aide. On accepte ceux qui veulent nous donner un coup de main et ce très volontiers ! Un repas au restaurant des 3 suisses chez Jacks accompagnera cette journée.

Par rapport aux élections pour remplacer le municipal M. Haenni, le mail du préfet a été transmis. Il a reçu les listes pour l'inscription de candidats. Tout est prêt. Remise des listes pour 28 octobre à midi. A midi du 28 octobre, deux membres du bureau devront être présents pour vérifier s'il y a plusieurs listes, et si oui, tirer au sort pour savoir dans quel ordre elles apparaîtront.

7. Divers et propositions individuelles.

M. Raphaël Vincent suggère de refaire les chemins des marais de Salavaux. Ils sont dans un état catastrophique, de gros trous les parsèment. Ce qui avait été refait il y a une année n'existe déjà plus. Des entreprises avaient été mandatées pour ces travaux, sûrement payés bien cher. Il pense que comme ces travaux n'ont pas été fait comme il faut, ce serait bien de les refaire en prenant contact avec les entreprises concernées. Idem pour la route de Vallamand-Cudrefin. Il se demande si l'entreprise en question est mandatée pour faire des trous !!! C'est bien comme réduction de vitesse...

M. Gavillet dit que pour les chemins AF, ils font un relevé complet de tous les chemins, et c'est vrai que certaines choses doivent être refaites. Il recommence maintenant ce travail. La 4^{ème} étape des chemins prévue sera également faite. On doit suivre les directives du canton. M. Vincent demande quand ces réfections seront faites et il l'invite à visiter ces chemins, car il y a des chemins qui n'ont pas été faits comme cela avait été annoncé. M. Gavillet dit qu'ils vont s'occuper de cela.

M. Claude Besson aimerait savoir où en est la réfection des panneaux du sentier viticole. Mme Schaer nous informe qu'il n'y avait pas de données informatiques, et qu'ils ont dû les recréer. Elle espère qu'au début octobre on puisse les remettre. C'était surtout une recherche des données du premier sentier viticole qui date de 2000 qui a pris du temps.

M. Joël Loup, demande pourquoi il n'y a pas de panneau Vully (brun) quand on vient depuis Lausanne par l'autoroute. Pourquoi ne pas en mettre un côté Villars-le-Grand par exemple. Mme Schaer va se renseigner.

M. Bally informe que la séance du 10 décembre qui aura lieu à Montmagny, sera suivie d'un repas.

M. Christophe Tombez demande ce qu'il en est concernant la séance demandée pour les groupes politiques. M. Bally dit qu'à ce propos des infos vont venir du canton, et avec M. Clerc ils pensaient faire une présentation à Salavaux. Les informations sont d'abord à recevoir avant de mettre en place cette séance. M. Bally a contacté un juriste cantonal et il nous informe qu'avoir un parti ou une association n'est pas obligatoire. On peut déposer une liste sans cela.

M. Tombez demande s'il y a une date prévue. M. Bally informe que pour le moment rien n'a été donné soit par la Préfecture ou le canton. Il pense que d'ici mi-octobre il faudra qu'on mette en place cette séance peut-être à Salavaux, et qu'on trouvera des orateurs ou des spécialistes pour en parler et donner les informations nécessaires. C'est très important, car le système proportionnel est vraiment très différent. La population votera pour les sièges en premier lieu. Il faudra que les personnes soient conscientes de cette différence. Pour information, il a été rapporté que dans une commune il y a eu une seule liste avec 50 candidats, et du coup, il n'y a pas eu d'élection. Une séance sera prévue avec tout ménage pour la population.

M. Jean-Michel Loup dit que le conseil communal est formé d'un nombre défini de conseillers. Il faut qu'on se rappelle du pourquoi on est 50, soit 5 conseillers minimum pour représenter chaque village. Il pense que ce débat doit aussi avoir lieu. M. Bally nous informe que pour le moment on est 50, mais un nouveau nombre pour le Conseil communal et la municipalité doit être proposé. On peut aussi garder le statu quo.

M. Michel Verdon dit qu'une commission ad hoc avait été composée pour ce sujet lors des dernières élections. C'est au conseil de proposer. M. Jean-Michel Loup pense que cette question doit être débattue et c'est important.

M. Bally demande s'il y a d'autre intervention. Ce n'est pas le cas, la séance est levée à 20h.38.

Une verrée est offerte.

CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

Le Président :

Alain Bally

La Secrétaire :

Elisabeth Christinat